

Extrait du Registre des Décisions du Maire
Délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire

DECISION N°2021-120

TARIFS 2022
Espace culturel Le Grand Lieu
Concessions et caveaux
Droits de place de marché
Fourrière animale
Médiathèque
Multi-accueil

Le Maire,

VU les articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales relatifs aux délégations attribuées au Maire par le Conseil municipal,

VU l'article L.2224-18 du code général des collectivités territoriales, l'Union Professionnelle des Commerçants de Marchés de Loire-Atlantique a été consultée préalablement à la fixation du régime des droits de place et stationnement fondé sur un mode de calcul au mètre linéaire et a émis un avis favorable à ces tarifs,

VU le code rural et notamment les articles L.211-24 et suivants,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 26 mai 2020 relative à la délégation du Conseil municipal au Maire par le Conseil municipal, et notamment, l'alinéa 2° qui permet au Maire de : "fixer, dans la limite de 3000 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal",

VU la délibération du Conseil municipal en date du 13 décembre 2019 relative au règlement du cimetière municipal,

VU l'arrêté municipal du 12 mars 2002 relatif à la mise en place d'un chenil pour la garde temporaire des chiens en divagation,

VU la circulaire 2019-005 de la CNAF relative au barème national des participations familiales mis en place en 1983,

Considérant qu'il y a lieu de définir les tarifs des services municipaux ci-dessus,

DECIDE

ARTICLE 1 :

Les tarifs de location de l'espace culturel « Le Grand Lieu » sont les suivants à compter du 1^{er} janvier 2022 :

1°) Personnes physiques et morales résidant sur la commune

FORMULE		UTILISATEUR	TARIF ÉTÉ 2022 du 1er mai au 15 octobre	TARIF HIVER 2022 du 16 octobre au 30 avril
FORMULE 1	Bar + grande salle + cuisine + espace vitré (615 m ²)	Particuliers, organismes publics et privés	800,00 €	950,00 €
FORMULE 2	Bar + grande salle + espace vitré (578 m ²)		720,00 €	850,00 €
FORMULE 3	Espace vitré + cuisine (111 m ²)		280,00 €	325,00 €
FORMULE 4	Espace vitré (56 m ²)		140,00 €	165,00 €
FORMULE 5	Bar (134 m ²)		170,00 €	205,00 €
FORMULE 6	Petite salle (63 m ²)		160,00 €	185,00 €
FORMULE 7	Petite salle + cuisine (118 m ²)		295,00 €	355,00 €

2°) Personnes physiques et morales ne résidant pas sur la commune

FORMULE		UTILISATEUR	TARIF ÉTÉ 2022 du 1er mai au 15 octobre	TARIF HIVER 2022 du 16 octobre au 30 avril
FORMULE 1	Bar + grande salle + cuisine + espace vitré (615 m ²)	Associations, particuliers, organismes publics et privés	1 600,00 €	1 910,00 €
FORMULE 2	Bar + grande salle + espace vitré (578 m ²)		1 440,00 €	1 705,00 €
FORMULE 3	Espace vitré + cuisine (111 m ²)		555,00 €	660,00 €
FORMULE 4	Espace vitré (56 m ²)		280,00 €	325,00 €
FORMULE 5	Bar (134 m ²)		330,00 €	395,00 €
FORMULE 6	Petite salle (63 m ²)		310,00 €	375,00 €
FORMULE 7	Petite salle + cuisine (118 m ²)		590,00 €	705,00 €

Pour les associations de la commune :

- 1) Pour une utilisation un vendredi ou un samedi de la grande salle (Formules 1 et 2)
 - Gratuité pour la première et la deuxième utilisation dans l'année
 - A partir de la troisième utilisation, le tarif est égal à 50% du prix de location applicables aux particuliers, organismes privés et publics chevroliens
 - Gratuité pour plusieurs utilisations sur dérogation dûment justifiée par le caractère particulier de la manifestation s'inscrivant dans le cadre des manifestations culturelles de la commune
- 2) Pour une utilisation les autres jours
 - Gratuité illimitée quelle que soit la formule retenue

Pour les particuliers (commune et hors commune) :

- 1) Retour de mariage (uniquement le dimanche et sous réserve de disponibilité)
 - 50% du coût de la location de la première journée (pas de ménage entre les 2 journées)

Pour les candidats aux élections :

- Gratuité dans le respect du principe d'équité

Dépôt de garantie :

- 1) 100% du coût de la location pour les personnes physiques et morales, à l'exception des associations bénéficiant de la gratuité
- 2) 300€ pour les associations bénéficiant de la gratuité et utilisant ponctuellement l'équipement (sur une durée n'excédant pas un mois)
- 3) Une attestation signée du président s'engageant à prendre en charge les éventuels dommages consécutifs à la location de l'espace culturel pour les associations bénéficiant de la gratuité et utilisant régulièrement l'équipement

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES	TARIF 2022
Intervention d'un technicien	refacturation selon la durée d'intervention et sur la base du coût réel supporté par la commune
Forfait installation des gradins	250,00 €
Verre du bar cassé	4,00 €
Supplément dépassement horaire	un tiers du montant du dépôt de garantie
Intervention supplémentaire ménage	185,00 €
Badge d'accès cassé ou non rendu	20,00 €

Toute autre prestation supplémentaire assurée pour le compte de l'utilisateur de l'équipement et faisant l'objet d'une facturation extérieure sera facturée à l'utilisateur pour le même montant.

3°) Recueillement des familles suite à une inhumation ou une crémation

FORMULE	TARIF 2022
Grande salle	120,00 €
Bar ou petite salle	75,00 €

Ces tarifs concernent les familles des personnes :

- 1) Décédées à La Chevrolière quel que soit leur domicile
- 2) Ayant leur domicile à La Chevrolière quel que soit le lieu de décès
- 3) Titulaires d'une concession sur la commune quel que soit leur domicile ou le lieu de décès

Le montant du dépôt de garantie est fixé à 100% du coût de la location

ARTICLE 2 :

Les tarifs des concessions et caveaux du cimetière sont les suivants à compter du 1^{er} janvier 2022 :

1°) Concessions

DUREE DE LA CONCESSION	CONCESSION TOMBALE	CONCESSION DES CASES ET CAVURNES DU COLOMBARIUM
	TARIF 2022	TARIF 2022
10 ans	-	335,00 €
15 ans	180,00 €	470,00 €
20 ans	-	610,00 €
30 ans	290,00 €	-

Gratuité pour la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir.

2°) Caveaux

	TARIF 2022
Caveau réhabilité 1 place	370 €
Caveau réhabilité 2 places	525 €
Monuments funéraires d'occasion <small>Les monuments sont vendus sans gravure, le transport et le remontage étant à la charge des familles.</small>	300 €

ARTICLE 3 :

Les tarifs des droits de place de marché sont les suivants à compter du 1^{er} janvier 2022 :

PLACE DE MARCHE	TARIF 2022
Par mètre linéaire et par jour sans branchement électrique	0,90 €
Par mètre linéaire et par jour avec branchement électrique	1,25 €

ARTICLE 4 :

Les tarifs de la fourrière animale sont les suivants à compter du 1^{er} janvier 2022 :

FOURRIERE ANIMALE	TARIF 2022
Frais de capture et de transport	80,00 €
Frais de garde et de nourriture	30,00 €

Toute prestation assurée pour le compte d'un tiers et facturée à la commune fera l'objet de l'émission d'un titre de recettes pour le même montant.

ARTICLE 5 :

Les tarifs d'adhésion à la médiathèque « Le Grand Lieu » sont les suivants à compter du 1^{er} janvier 2022 :

ADHESION MEDIATHEQUE	TARIF 2022
Carte famille (chevrolins)	21 €
Carte famille (non chevrolins)	26 €
Carte individuelle adulte ou enfant	12 €
Carte individuelle demandeurs d'emploi, étudiants, minima sociaux	5 €

Gratuité pour les bénévoles collaborant, au quotidien, à l'animation et au fonctionnement de la médiathèque municipale et leur famille.

ARTICLE 6 :

Les tarifs applicables aux usagers du service de multi-accueil sont les suivants à compter du 1^{er} janvier 2022 :

Taux de participation familiale par heure facturée en accueil collectif (pour tous les contrats) et en micro crèche (pour les contrats postérieurs au 01/09/2019)

NOMBRE D'ENFANTS	TAUX 2022
1	0,0619%
2	0,0516%
3	0,0413%
4 à 7	0,0310%
8 et +	0,0206%

Ces taux s'appliquent aux usagers chevrolins.

Pour les non chevrolins, le tarif applicable selon ces taux est majoré de 0,50€.

Plancher de ressources

Le montant de ressources plancher à retenir est égal au Rsa socle mensuel garanti à une personne isolée avec un enfant, déduction faite du forfait logement.

A compter du 1^{er} janvier 2020, le plancher de ressources à prendre en compte s'élève à 705,27€.

Pour les années suivantes, le montant sera publié en début d'année civile par la Cnaf.

Ce plancher de ressources est à retenir pour le calcul des participations familiales dans les cas suivants :

- Familles ayant des ressources nulles ou inférieures à ce montant plancher,
- Enfants placés en famille d'accueil au titre de l'aide sociale à l'enfance,
- Personnes non allocataires ne disposant ni d'avis d'imposition, ni de fiches de salaires.

Plafond de ressources

Au 1^{er} janvier 2022, les revenus pris en compte ne sont pas plafonnés, conformément au règlement de fonctionnement du multi-accueil.

ARTICLE 7 :

En application des dispositions de l'article L 2122-23 du C.G.C.T. :

- il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil municipal,
- ampliation de la présente décision sera annexée au procès-verbal des délibérations du Conseil municipal.

La Chevrolière, le 30/12/2021

M. Le Maire,



Johann BOBLIN



Réf. Accusé de réception en Préfecture :

044-24420618-2021230-DECI 2021-120-AU

Date télétransmission : 30/12/2021

Date réception Préfecture : 30/12/2021

Date d'affichage : /

Acte à classer**TDECI2021-120**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2021-12-30T11-21-19.00 (MI234758716)**Identifiant unique de l'acte :**044-214400418-20211230-TDECI2021-120-AU ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :**TARIFS 2022 - ESPACE CULTUREL DU GRAND LIEU - CONCESSIONS
ET CAVEAUX - DROITS DE PLACE DE MARCHÉ - FOURRIÈRE
ANIMALE - MEDIATHEQUE - MULTI-ACCUEIL**Date de décision :** 30/12/2021**Nature de l'acte :** Autres**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.1. Décisions budgétaires
7.1.6. Tarifs des services publics**Acte :** [DECI2021-120 Tarifs 2022 Espace culturel Cimetière Droits place marché Fourrière animale Médiathèque Multi-accueil.PDF](#) **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 30/12/21 à 11:21

Par [HERVE Guylene](#)**Transmis**

Date 30/12/21 à 11:21

Par [HERVE Guylene](#)**Accusé de réception**

Date 30/12/21 à 11:28